

Numéro vert
0800/188.55
[appel gratuit]

Courriel : inscription@cfwb.be
Site Internet : www.inscription.cfwb.be

Adresse postale
Administration générale de l'Enseignement
Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Service des Inscriptions - Bureau 3F330 bis
Rue A.Lavallée, 1 - 1080 BRUXELLES

Ce document présente un résumé de la procédure propre aux inscriptions en 1^{re} année commune de l'enseignement secondaire ordinaire organisée par le décret du 24.07.1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. Pour des informations complémentaires, vous pouvez visiter le site www.inscription.cfwb.be.

Fédération Wallonie-Bruxelles / Ministère

www.fw-b.be - 0800/20.000
Administration Générale de l'Enseignement
Direction Générale de l'Enseignement obligatoire
Service des inscriptions et de l'assistance aux établissements scolaires
Rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles
www.enseignement.be

Editeur reponsable : Lise-Anne Hanse, Administratrice générale,
Avenue du Port 16 - 1080 Bruxelles
Le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Rue Lucien Namèche, 54 - 5000 Namur
Tél : 0800/19.199
courrier@le-mediateur.be / www.le-mediateur.be

Date de la publication : Janvier 2020

INSCRIPTION EN 1^{re} ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



Guide pratique 2020-2021



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ?

EN DÉPOSANT LE FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION (FUI)

Le volet confidentiel sur lequel vous indiquez les établissements souhaités pour votre enfant peut être complété sur papier ou en ligne **via l'application «CIRI Parents»** sur le site internet www.inscription.cfwb.be. Pour ce faire, il est nécessaire de se créer un compte.

Cette application vous permet également de procéder à une simulation du calcul de l'indice composite et de recevoir de l'aide concernant les adresses à invoquer.

REMARQUE : Si vous perdez ou si vous n'avez pas reçu le formulaire, vous pouvez en demander un duplicata auprès de l'école de votre 1^{re} préférence ou auprès de l'administration (0800 188 55 – appel gratuit).

ECOLE

OÙ INSCRIRE MON ENFANT ?

DANS L'ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE VOTRE 1^{RE} PRÉFÉRENCE

Sur le volet confidentiel du formulaire unique d'inscription, vous pouvez désigner jusqu'à 9 autres écoles. Elles ne seront prises en compte que si votre 1^{re} préférence ne peut être satisfaite immédiatement.

REMARQUE : renseignez-vous dès maintenant sur les établissements que vous désignez pour être certains qu'ils conviendront à votre enfant.



QUAND INSCRIRE MON ENFANT ?

ENTRE LE LUNDI 10 FÉVRIER ET LE VENDREDI 6 MARS 2020 INCLUS (HORS CONGÉS SCOLAIRES) SANS ORDRE CHRONOLOGIQUE

ATTENTION : l'inscription est à nouveau possible à partir du 27 avril 2020, mais se fait alors dans l'ordre chronologique à la suite des élèves déjà inscrits ou en liste d'attente, et vous ne pourrez plus bénéficier d'une priorité. Les possibilités d'obtenir une place à ce moment risquent donc d'être réduites.



COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE UNIQUE D'INSCRIPTION ?

Vérifiez les informations qui figurent sur le formulaire.

Soyez attentifs aux adresses que vous utilisez. Elles sont essentielles en cas de classement.

En cas de doute, veuillez contacter le 0800 188 55 ou procédez à une simulation via l'application « CIRI Parents ».

Complétez le formulaire et

- Modifiez les données préimprimées si nécessaire ;
- Indiquez les priorités éventuelles auxquelles votre enfant a droit ;

ATTENTION : elles ne sont valables que dans l'école de première préférence

- Complétez le volet confidentiel – sur papier ou en ligne – avec le nom des établissements dans l'ordre de vos préférences. Si vous le complétez en ligne, le classement vous sera communiqué plus rapidement.

REMARQUE : si l'école reçoit plus de demandes d'inscription qu'elle n'a de places, il faudra classer les demandes et les informations renseignées sur le formulaire seront déterminantes.



COMMENT INTRODUIRE LA DEMANDE D'INSCRIPTION ?

- Vous vous présentez avec le formulaire vérifié et complété dans l'école de votre première préférence. Pour certaines priorités ou si vous avez mentionné d'autres adresses que les adresses préimprimées sur le formulaire, vous déposez les documents justificatifs.
- **Il est recommandé de vérifier la géolocalisation des adresses utilisées.**
- Vous recevez un accusé de réception. Il prouve votre demande d'inscription et contient tous les éléments qui permettront de classer les demandes d'inscription. Il faut donc vérifier que les informations qui y figurent soient exactes.